

Compte rendu des délibérations du conseil communautaire du 16 février 2015

Nombre de membres :		Date de la convocation	: 12 février 2015
- du Conseil communautaire	: 20	Date d'affichage	: 12 février 2015
- en exercice	: 20		
- qui ont pris part à la délibération	: 20		

Présents pour la Commune de :

- Châteauneuf de Vernoux : Messieurs Christian ALIBERT et Michel DELARBRE,
- Gilhac et Bruzac : Messieurs Gilbert BOUVIER, Gérard GLORIEUX,
- Saint Apollinaire de Rias : Madame Nicole CHAZEL et Monsieur Michel CIMAZ,
- Saint Jean Chambre : Messieurs Alain BOS et Bernard NOUALY,
- Saint Julien le Roux : Madame Roselyne PEYROUZE et Monsieur Michel MOULIN,
- Silhac : Madame Arlette ALLARD et Monsieur Alain CHAPON,
- Vernoux-en-Vivarais : Mesdames Martine FINIELS, Marie-Jo REYNAUD, Isabelle SALLES, Danièle SAGNES, Messieurs Olivier CHASTAGNARET, Gérard GOULLEY, Gérard NONY et Frank de PIERREFEU

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier CHASTAGNARET.

Le lundi seize février deux mille quinze à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace Balmont à Saint Jean Chambre, sous la présidence de Madame Martine FINIELS, présidente.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame la présidente ouvre la séance.

A l'unanimité, le conseil communautaire désigne en qualité de secrétaire de séance, Monsieur Olivier CHASTAGNARET qui s'est proposé.

2. Approbation du compte rendu de la précédente réunion

Madame la présidente demande aux conseillers communautaires s'ils ont des observations à formuler sur le compte rendu de la réunion du conseil communautaire du 26 janvier 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, valide le compte rendu de la réunion du conseil communautaire du 26 janvier 2015.

3. Compte rendu des décisions prises par la présidente dans le cadre de ses délégations de fonctions

Madame la présidente rend compte de la décision prise dans le cadre de ses délégations de fonctions.

Il s'agit de la décision (n°15-20 du 27 janvier 2015) de renouveler le bail précaire de l'association Tremplin Horizon pour les mois de janvier et février 2015 pour l'utilisation de locaux dans la zone d'activité de Fromentières pour un loyer mensuel de 400,00 € toutes taxes comprises.

Madame la présidente précise que les locaux de la ressourcerie doivent être livrés dans le courant du mois de février. Un bail commercial sera alors signé avec effet au 1^{er} mars 2015 pour un montant de loyer permettant de couvrir l'annuité d'emprunt souscrit pour financer cette opération.

Le conseil communautaire en prend acte.

4. Création d'un poste occasionnel de chargé de mission pour la communication, l'aménagement du territoire, l'agriculture et la forêt.

Madame la présidente propose de créer un poste occasionnel de chargé de mission pour la communication, l'aménagement du territoire, l'agriculture et la forêt, d'une durée d'un an pour une rémunération brute mensuelle de 1 996 € (Indice brut 500 / Indice Majoré 431).

Monsieur Olivier CHASTAGNARET suggère que la commission des finances, lors de réunion du 25 février prochain, émette un avis sur la capacité de la Communauté de Communes de procéder à ce recrutement.

Messieurs Frank de PIERREFEU et Christian ALIBERT partagent ce point de vue.

Madame la présidente rappelle que la création d'un poste occasionnel n'implique pas obligatoirement un recrutement et soumet au vote cette création de poste.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 18 voix pour et 2 abstentions (Mme Marie-Jo REYNAUD et M. Frank de PIERREFEU) décide de créer un poste occasionnel de chargé de mission pour la communication, l'aménagement du territoire, l'agriculture et la forêt, d'une durée d'un an pour une rémunération brute mensuelle de 1 996 € (Indice brut 500 / Indice Majoré 431).

5. Création d'emplois aidés en CUI/CAE et en emploi d'avenir

Sur proposition du bureau, Madame la présidente propose de créer :

- Deux postes en CUI/CAE, l'un pour le gardiennage des équipements sportifs notamment de l'espace multisports, l'autre pour la régie technique de la salle Louis Nodon,
- Un poste en emploi d'avenir pour le secrétariat.

Monsieur Christian ALIBERT souhaite que le temps de travail des agents recrutés sur ces postes soit annualisé pour se caler à la fréquence d'utilisation des équipements culturels et sportifs.

Madame Isabelle SALLES demande un redéploiement des heures effectuées par l'agent actuellement en emploi d'avenir sur les équipements sportifs.

Monsieur Olivier CHASTAGNARET répond que si le besoin en heures de travail est identifié, il faut y répondre.

Monsieur Christian ALIBERT et Madame Isabelle SALLES s'interrogent sur la pertinence du nettoyage des locaux de l'espace multisports par une entreprise privée.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 17 voix pour et 3 abstentions (Mme Marie-Jo REYNAUD, MM Christian ALIBERT et Bernard NOUALY) décide de créer trois postes en insertion :

- Deux postes en CUI/CAE pour une durée de travail hebdomadaire de 24 heures pour la maintenance des équipements culturels et sportifs ;
- Un poste sous contrat d'avenir à temps complet pour le secrétariat.

6. Convention de mission d'accompagnement par le CAUE du projet d'aménagement du bâtiment de Fromentières.

Madame la présidente propose de confier au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche (CAUE), une mission d'accompagnement pour le projet d'aménagement du bâtiment de Fromentières (ex RhodaCoop).

Madame la présidente rappelle que depuis sa création, la Communauté de Communes a confié des missions identiques au CAUE pour l'Aménagement de la ressource, l'élaboration du SIAGE et l'accompagnement de TEPOS.

Monsieur Gérard NONY se dit défavorable à ce type de convention car le CAUE n'est pas tenu par une obligation de résultat. Monsieur Gérard NONY précise que pour son travail, le CAUE utilise des ratios et que si ces ratios sont mal utilisés, le résultat est mauvais.

Madame la présidente précise que le travail du CAUE pour la Communauté de Communes a toujours été très satisfaisant.

Monsieur Gérard GOULLEY rappelle que la mission du CAUE est de fournir une approche globale du projet d'aménagement et non pas de réaliser une étude approfondie.

Monsieur Frank de PIERREFEU estime pour sa part que le risque de non renouvellement de ce type de convention suffit comme garantie de bonne exécution de la mission.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité moins une abstention (M. Gérard NONY), autorise la signature d'une convention avec le CAUE pour une mission d'accompagnement du projet d'aménagement du bâtiment de Fromentières (ex RhodaCoop).

7. Convention avec Tremplin Insertion Chantier dans le cadre de l'emploi des brigades vertes

Madame la présidente invite le conseil communautaire à fixer le nombre de semaines pour l'entretien en 2015 des chemins de randonnées par les brigades vertes de Tremplin Insertion Chantier.

Monsieur Michel MOULIN, vice-président en charge du tourisme précise que trois semaines suffisent pour un entretien correct des chemins de randonnées. Monsieur Michel MOULIN précise qu'il sera néanmoins nécessaire de consacrer des journées supplémentaires en cas de remplacement de signalétiques.

Pour l'année 2015, la participation aux frais de fonctionnement des brigades vertes s'élève à :

- 2 055 € par semaine de travail pour des travaux supports de débroussaillage,
- 2 676 € pour des travaux supports de maçonnerie.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- 1- décide de réserver trois semaines de travail, pour l'année 2015, pour des travaux supports de débroussaillage,
- 2- autorise Madame la présidente à signer la convention avec Tremplin Insertion Chantier et tout document permettant de mener à bien ce dossier.

8. Temps périscolaire

Madame la présidente soumet au vote de l'assemblée, une question relative à l'utilisation de l'espace multisports dans le cadre du nouvel aménagement des temps scolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'accorder la gratuité de l'espace multisports dans le cadre du nouvel aménagement des temps scolaires pour les écoles du pays de Vernoux.

9. Photovoltaïque de la maison de santé

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité moins une abstention (M. Bernard NOUALY), autorise Madame la présidente à demander le raccordement auprès d'ERDF de la future centrale Photovoltaïque de la MSP, d'une puissance de 9KWc, en vue d'arrêter le prix du rachat du KWh vendue à EDF.

10. Fixation de la date de la prochaine réunion du conseil communautaire

La prochaine réunion du conseil communautaire est fixée au samedi 28 février 2015 à 9h00, salle sous le multi accueil à Châteauneuf de Vernoux.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 21h40.